

# MON PLUS BEL HÉRITAGE : le monde uni.

Faire un legs au  
**FONDS FOCOLARI**  
**ACTIONS SOLIDARITÉ**  
pour transmettre le monde uni  
à toutes les générations.

**LEGS**

**DONATIONS**

**ASSURANCES-VIE**



mouvement des  
**focolari**





Quel est mon ultime désir maintenant ?  
Lorsque les membres de l'Œuvre de Marie attendront de paraître devant Jésus, à la fin des temps, je voudrais qu'ils puissent lui dire, en les faisant leurs, les paroles du théologien belge Jacques Leclercq, qui me touchent chaque fois que je les relis : « *Un jour, ton jour, ô mon Dieu, je viendrai vers Toi. [...] Je viendrai vers Toi avec mon rêve le plus fou : t'apporter le monde dans mes bras.* »

Chiara Lubich  
Fondatrice du mouvement des Focolari

A faint, blue-tinted portrait of Chiara Lubich, an elderly woman with glasses, looking slightly to the right. The portrait is the background for the entire page.

Chiara

## Chers amis,

Vous connaissez le mouvement des Focolari, l'Œuvre de Marie. Vous participez à des rencontres, à des groupes Parole de vie. Vous expérimentez chaque jour ce que cette spiritualité vous apporte et comment elle transforme en profondeur votre regard sur le monde et votre relation aux autres. Vous vous engagez à construire autour de vous une société plus fraternelle, à être facteur d'unité, en recherchant le dialogue avec tous.

Vous vous interrogez sur votre transmission. Bien sûr, il y a votre famille humaine que vous aimez et que vous voulez aider. Mais il y a aussi votre famille spirituelle à laquelle vous êtes lié et que vous désirez continuer à encourager.

C'est justement pour cela qu'a été créé le fonds de dotation (loi du 4 août 2008) Fonds Focolari Actions Solidarité. Il peut recevoir des dons, legs et donations pour, comme le dit l'article 2 de ses statuts : « conduire et soutenir les actions d'intérêt général du mouvement des Focolari et, notamment, celles à caractère culturel, philanthropique, éducatif, social et familial qui visent au développement et au renouvellement d'une société fondée sur ces valeurs humaines et spirituelles au service de la paix, de la solidarité, de l'unité ».

Et si votre plus bel héritage, c'était le monde uni ? Un monde que vous pourrez continuer à construire dans l'avenir, par la transmission d'un patrimoine.

Vous trouverez dans les pages suivantes de nombreuses indications précises sur les différentes modalités possibles. En vous remerciant de vous laisser interroger par ces informations, nous restons bien entendu à votre disposition pour échanger sur le sens de cette démarche et sur sa mise en œuvre.

**Didier Dastarac**

Premier président du

Fonds Focolari Actions Solidarité

2016 - 2021



# Je souhaite faire un legs

Sachez que tout bien peut faire l'objet d'un legs : une somme d'argent, un bien immobilier, un meuble, un bijou, une œuvre d'art...

> **Si vous n'avez pas d'héritiers directs** (descendants ou ascendants), vous pouvez léguer la totalité de votre patrimoine au Fonds Focolari Actions Solidarité ou le répartir entre plusieurs héritiers de votre choix.

> **Si vous avez des héritiers directs**, la loi les protège en leur destinant obligatoirement une part de votre patrimoine, dite « part réservataire ». Vous ne pouvez léguer que la part restante, appelée « quotité disponible », qui est déterminée ainsi :



**BON  
À SAVOIR**

**Quel que soit le bien transmis, il continue à vous appartenir intégralement de votre vivant et vous pouvez donc en disposer librement.**

**Ce n'est en effet qu'après votre décès que le bien légué au Fonds Focolari Actions Solidarité nous reviendra, tel que vous l'aurez laissé.**

Si vous avez :	Part réservataire	Quotité disponible
1 enfant	1/2 de vos biens	1/2 de vos biens
2 enfants	2/3 de vos biens	1/3 de vos biens
3 enfants	3/4 de vos biens	1/4 de vos biens



## Sous quelle forme puis-je léguer ?

Il existe quatre types principaux de legs, selon ce que vous voulez et pouvez transmettre au Fonds Focolari Actions Solidarité :

### > Le legs particulier

Vous transmettez ainsi un ou plusieurs biens précis : une somme d'argent, un appartement, une voiture, un compte-titres...

### > Le legs à titre universel

Vous transmettez alors une fraction de votre patrimoine (30%, 50%...) ou une catégorie de vos biens, par exemple vos biens immobiliers.

### > Le legs universel

Vous transmettez l'intégralité de votre patrimoine au Fonds Focolari Actions Solidarité. Cette possibilité vous est offerte si vous n'avez pas d'héritiers directs.

### > Un legs universel avec legs particulier

Vous pouvez faire un legs universel au Fonds Focolari Actions Solidarité, en demandant de remettre un legs particulier, net de frais et de droits, à une ou des personnes de votre choix.



**BON**

**À SAVOIR**

**Vous n'avez pas d'enfants et vous voulez, à votre décès, laisser une somme à un proche (neveu, frère, sœur...) ? Savez-vous qu'il est possible de le faire tout en léguant au Fonds Focolari Actions Solidarité ? Si vous êtes intéressé, n'hésitez pas à nous contacter.**



# Comment préparer **mon testament ?**

Quelle que soit la modalité du legs que vous avez choisie, vous devez inscrire votre volonté sur un testament. Sans testament, si vous n'avez pas d'héritiers directs, c'est l'État qui deviendra bénéficiaire de votre succession.

Il existe deux types principaux de testaments :

## > **Le testament olographe**

C'est la forme la plus simple. Il est entièrement écrit de votre main, sur un papier ordinaire. Il doit être daté et signé. En aucun cas, il ne doit être dactylographié ou rédigé par ordinateur en traitement de texte : il serait alors nul.

## > **Le testament authentique**

C'est une forme plus officielle, rédigée sous votre dictée par un notaire devant deux témoins de votre choix, ou en présence d'un second notaire.



**BON**

**À SAVOIR**

**À tout moment, vous pouvez annuler ou modifier votre testament. Pour cela, il suffit de rédiger un nouveau testament en indiquant : « ce testament annule et remplace toute disposition antérieure ».**

**Prendre vos dispositions aujourd'hui est une sécurité qui ne vous empêche donc en rien de changer d'avis par la suite.**



> **Il vous faut indiquer précisément le bénéficiaire du legs, Fonds Focolari Actions Solidarité, ainsi que l'adresse de son siège social : 41 rue Boileau, 75016 Paris.**

C'est en effet ce fonds de dotation qui est la seule structure juridique du mouvement des Focolari habilitée à recevoir des dons, legs et donations, en exonération complète des droits de mutation.

Nous vous remercions donc de ne pas utiliser des formules comme « Mouvement des Focolari » ou « Focolari » qui ne sont pas suffisamment précises et ne renvoient pas à une organisation juridique définie.

> **Exemple de testament olographe pour un legs particulier :**

*Ceci est mon testament qui annule et remplace toute disposition antérieure.*

*Je soussignée Simone Dumas, née à Bordeaux le 8 janvier 1939 et demeurant à Arras, 12 rue Nationale, institue pour légataire à titre particulier le fonds de dotation Fonds Focolari Actions Solidarité, dont le siège social se trouve 41 rue Boileau, Paris 16<sup>e</sup>, de mon appartement situé 18 boulevard des Capucins à Lyon 4<sup>e</sup>.*



## **BON À SAVOIR**

**Vous pouvez bien sûr nous contacter si vous avez besoin d'un conseil. Nous vous recommandons ensuite de passer par un notaire, surtout si vous avez des héritiers directs, afin de bien définir la part de votre patrimoine dont vous pouvez disposer librement. Nous vous conseillons aussi d'enregistrer votre testament auprès d'un notaire. Si vous le souhaitez, vous pouvez nous en remettre une copie.**



## J'envisage de faire **une donation**

> La donation est faite du vivant de la personne et a donc un effet immédiat, contrairement au legs qui ne prend effet qu'après le décès.

Vous pouvez souhaiter vous séparer d'un bien et le donner immédiatement, quel qu'il soit : un bien immobilier (loué ou libre d'occupation), un compte-titres, une voiture, une œuvre d'art, une somme d'argent...

Le plus simple est d'informer le Fonds de votre souhait de lui consentir une donation.

Une fois la donation acceptée, elle devra souvent être régularisée par un acte notarié. Cela sera obligatoirement le cas s'il s'agit d'un bien immobilier.

> Comme un don classique, la donation d'un bien au Fonds Focolari Actions Solidarité bénéficie d'une réduction d'impôt sur le revenu de 66 % de son montant, dans la limite de 20 % de votre revenu imposable, reportable sur 5 ans si besoin.

Par ailleurs, cette donation est exonérée de tout droit de mutation.



**BON**

**À SAVOIR**

**En plus de la donation classique dite en pleine propriété, il existe des formes particulières de donation comme la donation en nue-propriété ou la donation temporaire d'usufruit.**

**La fiscalité des donations évoluant souvent, n'hésitez pas à prendre contact avec votre notaire.**



## Je souhaite souscrire **une assurance-vie**

> L'assurance-vie est un moyen simple et pratique de transmettre un capital, même modeste, sans avoir besoin de rédiger un testament. Il est important de noter comme bénéficiaire de votre assurance-vie le Fonds Focolari Actions Solidarité.

L'assurance-vie est un placement financier qui vous permet d'épargner à votre rythme et de faire fructifier votre capital. Elle représente aussi un excellent outil de transmission de votre patrimoine grâce à une fiscalité avantageuse et à une grande liberté dans le choix des bénéficiaires.

Les sommes versées aux bénéficiaires sont exonérées de tout droit de succession. Bien sûr, une telle démarche doit se faire dans le respect des droits de vos héritiers. Vous pouvez prendre conseil auprès de votre assureur ou de votre notaire.

> Il serait souhaitable de nous informer de cette démarche par un courrier indiquant auprès de quel organisme votre contrat a été souscrit, ainsi que vos nom, prénoms, adresse, date et lieu de naissance.



**BON**

**À SAVOIR**

Par l'envoi d'un simple courrier auprès du gestionnaire de compte, il est possible à tout moment de modifier le bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie souscrit dans le passé. Vous pouvez désigner plusieurs bénéficiaires en précisant la part qui revient à chacun d'eux.



## Témoignages

« Depuis 25 ans, je participe à un groupe Parole de vie. Chaque mois, nous cheminons ensemble et partageons nos expériences. C'est un rendez-vous que je ne manque quasiment jamais ! Cela m'est très utile, c'est une boussole pour ma vie. J'ai envie de continuer à participer d'une autre manière après mon départ. C'est pourquoi j'ai décidé de léguer mon petit appartement. Je sais que l'argent sera bien utilisé pour financer des projets qui portent l'unité dans le monde. »

**Un membre d'un groupe Parole de vie**

« J'ai ressenti l'appel de ma vie quand j'ai rencontré le mouvement. Cela m'a conduite dans différents pays avec tant d'expériences et de rencontres ! Alors c'est une évidence aujourd'hui de continuer à donner tout ce que j'ai. »

**Une focalarine (laïque consacrée du mouvement des Focolari)**

« Alors que je venais de débiter dans la vie professionnelle, j'ai reçu un héritage familial.

Célibataire et engagée dans "l'Œuvre de Marie" (Mouvement des Focolari), après en avoir parlé avec les membres de ma famille, il m'a semblé judicieux de léguer par testament, un bien immobilier au Mouvement des Focolari.

Je suis heureuse d'avoir posé cet acte, en pleine cohérence avec mon engagement, il me permet de contribuer au rayonnement de l'idéal du Monde Uni. »

**Une volontaire (laïque engagée du mouvement des Focolari)**



# Nous sommes à votre disposition

> Cette brochure vous a permis de cheminer dans votre réflexion mais vous avez peut-être maintenant des questions concrètes.

- Vous voulez en savoir plus sur la mission, les statuts et les projets du Fonds Focolari Actions Solidarité ?
  - Vous désirez disposer d'un éclairage juridique complémentaire ?
  - Vous souhaiteriez échanger sur le sens spirituel d'une démarche de transmission avec un prêtre du mouvement des Focolari ?
- > **Notre équipe se tient à votre entière disposition. Vous pouvez nous contacter en toute confidentialité. Un grand merci pour votre soutien.**



## CONTACT

### Fonds Focolari Actions Solidarité

41 rue Boileau  
75016 Paris

[infoslegs@focolari.fr](mailto:infoslegs@focolari.fr)

Anne Depardon :  
06 23 25 51 82



« Que tous  
soient un »  
*(Jean 17, 21)*

